

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 26 du 22 juin 2017

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours externe, interne et du troisième concours pour l'accès au corps des attachés de la direction générale de la sécurité extérieure.

Du 6 juin 2017

MINISTÈRE DES ARMÉES.

ARRÊTÉ fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours externe, interne et du troisième concours pour l'accès au corps des attachés de la direction générale de la sécurité extérieure.

Du 6 juin 2017

NOR A R M H 1 7 1 6 1 4 5 A

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Textes abrogés :

Arrêté du 6 janvier 2010 (n.i. BO ; JO n° 13 du 16 janvier 2010, texte n° 38).

A compter du 11 juin 2017 : Arrêté du 11 octobre 2010 (JO n° 251 du 28 octobre 2010, texte n° 27 ; signalé au BOC 52/2010 ; BOEM 252-2.3.2) modifié.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 252-2.3.2

Référence de publication : JO n° 135 du 10 juin 2017, texte n° 3 ; signalé au BOC n° 26/2017.

JORF n° 135 du 10 juin 2017, texte n° 3